

L'ensemble des conditions particulières déclinées ci-après sont rattachées aux Conditions Générales et Particulières d'Abonnement aux forfaits compatibles et consultables dans le Guide des Offres édité par VINI ou directement sur le site internet www.vini.pf. Les Conditions Générales et Particulières non contraires aux présentes demeurent pleinement applicables. Elles définissent les conditions d'accès et d'utilisation des options VINI. La souscription aux options ci-après vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières. Les tarifs applicables aux options ci-dessous ainsi que leurs modalités d'application sont consultables dans les Grilles Tarifaire établies par VINI ou directement sur le site www.vini.pf. L'ensemble des options décrites ci-après sont accessibles aux abonnés VINI à l'exception des clients prépayés. Certaines options peuvent ne pas être compatibles avec les différentes gammes de forfaits proposées par VINI, lesquelles sont détaillées ci-après. Si un client est déjà abonné à une ou plusieurs options et qu'il souhaite migrer vers un autre forfait, les options compatibles seront automatiquement conservées. A l'inverse, l'ensemble des options avec lesquelles il ne sera pas compatible, seront automatiquement résiliées lors du changement de forfait. Toute option activée sur un précédent forfait et n'étant plus commercialisée par VINI ne pourra pas être conservée dans le cadre d'un changement de forfait. Conformément aux dispositions réglementaires applicables à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile, un client sollicité par téléphone et ayant souscrit une offre entraînant son réengagement, a la possibilité d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de sept (7) jours à Tahiti et dans les trente (30) jours pour les autres îles du pays (jours fériés compris) à compter de la souscription à ladite proposition d'offre. Dans cette hypothèse seul le montant de l'abonnement souscrit sera remboursé, les consommations du client restent dues et seront facturées au prorata.

OPTION APPELS ILLIMITES SOIRS & WEEK-ENDS

Article 1 : Description

L'Option « Appels illimités soirs et week-ends » est une option payante donnant droit à la gratuité des appels en Polynésie française vers les mobiles des réseaux autorisés en Polynésie française et sur les tranches horaires suivantes : En semaine : de 20h00 à 06h00 le matin (Heure de Tahiti), Le week-end : du vendredi 20h00 au lundi matin 06h00 (Heure de Tahiti). La durée d'un appel effectué pendant la tranche horaire soirs et week-ends est limitée à trois (3) heures. Au-delà de cette période, l'appel devra être renouvelé. Dans le cas d'un appel se chevauchant entre deux (2) plages horaires, l'heure de démarrage de l'appel déterminera la facturation de la totalité de l'appel. La souscription à l'Option « Appels illimités soirs et week-ends » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois.

Article 2 : Dispositions Particulières

L'Option « Appels illimités soirs et week-ends » ne peut être souscrite qu'en complément d'un forfait Vini ITI, Vini NUI 5 Go et avec les forfaits de la gamme Vini FLOTTE MOBILE exclusivement réservée aux Abonnés Professionnels.

Vini pourra étendre les appels illimités soirs et week-ends et les SMS illimités aux communications vers les clients de tout nouvel opérateur autorisé en Polynésie française, ce que l'Abonné accepte. Il en sera préalablement informé par VINI.

OPTION APPELS LOCAUX ILLIMITES

Article 1 : Description

L'Option « Appels locaux illimités » est une option payante donnant droit à la gratuité des appels en Polynésie française vers les fixes et mobiles des réseaux autorisés en Polynésie française. La durée d'un appel local est limitée à trois (3) heures. Au-delà de cette période, l'appel devra être renouvelé.

Article 2 : Dispositions Particulières

L'Option « Appels locaux illimités » ne peut être souscrite qu'en complément d'un forfait Vini ITI ou Vini NUI 5 Go.

Vini pourra étendre les appels illimités aux communications vers les clients de tout nouvel

opérateur autorisé en Polynésie française, ce que l'Abonné accepte. Il en sera préalablement informé par VINI.

OPTION VINI FAVORIS

Article 1 : Description

L'Option « VINI-Favoris » permet à l'Abonné de bénéficier d'une remise sur tous les appels émis vers une sélection de numéros de son choix. Les numéros favoris ne peuvent être choisis que parmi la liste des numéros attribués aux clients mobiles des réseaux autorisés Polynésie française. La liste des numéros favoris sélectionnés peut être modifiée par l'Abonné tous les trois (3) mois. Il est précisé qu'il ne peut être souscrit qu'une seule Option « VINI-Favoris » par ligne. Le pourcentage de remise accordé par VINI ainsi que le nombre de numéros pouvant être sélectionnés par l'Abonné dans le cadre de l'Option « VINI-Favoris », est précisé sur le site internet www.vini.pf. La souscription à l'Option « VINI-Favoris » est soumise à une durée d'engagement de trois (3) mois.

Article 2 : Dispositions Particulières

L'Option « VINI-Favoris » ne peut être souscrite qu'en complément d'un forfait Vini ITI et Vini NUI 5 Go.

L'Option « VINI-Favoris » est également compatibles avec les forfaits des gammes Vini IZI+, Vini LIKE et Vini OPEN (à l'exception du forfait Vini OPEN Illimité). L'option « Vini Favoris » est également compatible avec les forfaits de la gamme Vini FLOTTE MOBILE exclusivement réservée aux Abonnés Professionnels.

Vini pourra étendre la liste des numéros parmi lesquels les numéros favoris peuvent être choisis aux communications vers les clients de tout nouvel opérateur autorisé en Polynésie française, ce que l'Abonné accepte. Il en sera préalablement informé par VINI.

OPTION VOIX +1H & +2H

Article 1 : Description

Ces options permettent d'augmenter le crédit d'appels vers les fixes et les mobiles en Polynésie française inclus dans votre forfait. Ce bonus sera

appliqué au prorata en fonction de la date de souscription.

Article 2 : Disposition Particulières

Les Options +1h et +2h ne peuvent être souscrites qu'en complément d'un forfait Vini ITI et Vini NUI 5 Go.

OPTION +10 Go/ 20 Go

Article 1 : Description

Ces options permettent d'augmenter mensuellement le crédit Data inclus dans le forfait. Ce crédit data supplémentaire est utilisable uniquement en Polynésie française et sera appliqué au prorata en fonction de la date de souscription.

Article 2 : Disposition Particulières

Ces options ne peuvent-être souscrites qu'en complément d'un forfait Vini ITI et Vini NUI.

OPTION +40 Go/ 50 Go/ 100 Go

Article 1 : Description

Ces options permettent d'augmenter mensuellement le crédit Data inclus dans le forfait. Ce crédit data supplémentaire est utilisable uniquement en Polynésie française et sera appliqué au prorata en fonction de la date de souscription.

Article 2 : Disposition Particulières

Ces options ne peuvent-être souscrites qu'en complément d'un forfait Vini Reva.

BONUS JEUNE

Article 1 – Description

Le Bonus Jeune permet d'augmenter chaque mois le crédit Data inclus dans son forfait de 10 Go supplémentaire utilisable uniquement en Polynésie française. Ce bonus sera appliqué au prorata en fonction de la date de souscription.

Article 2 – Disposition Particulières

Le Bonus Jeune ne peut être activé qu'en complément d'un forfait Vini ITI ou Vini NUI.

La présentation d'une pièce d'identité de l'utilisateur est obligatoire pour en demander l'activation. Seuls les utilisateurs âgés de onze (11) à vingt-quatre (24) ans y sont éligibles.